

**Procès-verbal de la réunion du CTS extraordinaire
INRAP Direction interrégionale Centre Ile-de-France
Lundi 13 octobre 2014**

Lieu de la Réunion : Pantin (93)

Pour la parité syndicale :

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture), Titulaire	Présente
Sylvie SERRE (SNAC-FSU), Titulaire	Présente
Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU), Titulaire	Présente
Thomas MAZIERE (CNT), Titulaire	Présent
Pascal RAYMOND (CGT Culture), Suppléant	Présent
Patrice WUSCHER (CGT Culture), Suppléant	Absent
Cécile MONCHABLON (CGT Culture), Titulaire	Absente
Dorothee LUSSON (SNAC-FSU), Suppléante	Présente
Edith RIVOIRE (SNAC-FSU), Suppléante	Absente
Frédéric BLASER (CNT), Suppléant	Absent

Intervenant syndical :

Fabrice MARTI (CNT)	Présent
---------------------	---------

Pour la parité administrative :

Marie-Christiane CASALA	Présente
Pierre VALLAT	Absent
Gilles MARTIN	Présent

Ordre du jour

- I. Hypothèses d'évolutions organisationnelles de la DIR CIF dans le cadre de la démarche nationale d'harmonisation fonctionnelles des directions inter régionales ..3

La séance est déclarée ouverte à 10 heures 10, le CTS pouvant valablement délibérer.

Il est procédé à un tour de table.

I. Hypothèses d'évolutions organisationnelles de la DIR CIF dans le cadre de la démarche nationale d'harmonisation fonctionnelles des directions inter régionales

Marie-Christiane CASALA confirme qu'elle est ouverte à l'examen des questions organisationnelles par le CT. Ce CT vise à partager les premières observations de la Direction sur ces enjeux.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) précise que la demande des élus sur l'ordre du jour de ce CT portait plus précisément sur deux points pour avis : le non-remplacement du poste de Directeur Administratif en DIR CIF à l'occasion du départ de l'agent et l'affectation des postes d'assistante opérationnelle en charge de la planification dans les centres archéologiques de Tours et de Saint-Cyr-en-Val. Cette démarche formelle est justifiée par le manque de concertation des organisations syndicales et des agents lors de la réorganisation de 2009. **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate qu'un recrutement est déjà annoncé pour un poste d'Adjoint au Directeur. Par ailleurs, une assistante opérationnelle qui part en retraite devra être remplacée pour la planification. Le CT souhaite se prononcer formellement sur ces deux points.

Marie-Christiane CASALA répond que la formulation de l'ordre du jour permet à chaque intervenant d'évoquer les points souhaités. Les problématiques d'organisation nécessitent une approche et une discussion globales. L'objectif de cette séance est de présenter les premières observations de la Direction sur les problématiques organisationnelles et les processus de travail au sein de la DIR. Cette démarche ne s'inscrit pas dans une logique de réorganisation de la structure. L'enjeu est d'identifier les problèmes de fonctionnement, de lisibilité ou de partage d'information. **Marie-Christiane CASALA** privilégie l'analyse des processus de travail plutôt que les questions des organigrammes.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) rappelle que les élus ont demandé à plusieurs reprises un mode opératoire qui précise les interlocuteurs pour chaque tâche. Ils seront vigilants sur ce point.

Marie-Christiane CASALA explique que l'enjeu organisationnel majeur de la DIR réside dans la visibilité, la clarté et le partage des processus de travail en interne et en externe. Il est nécessaire de faire preuve de réactivité auprès des partenaires aménageurs. Ensuite, un deuxième enjeu se situe dans la fluidité à créer entre l'opérationnel et le fonctionnel.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) signale que les archéologues n'avaient pas été associés à la démarche précédente sur la définition d'un mode opératoire. Il est nécessaire de remédier à la scission réelle qui sépare les deux équipes.

Fabrice MARTI (CNT) précise que les organigrammes précédemment construits manquaient de vision globale. Le fossé entre les opérationnels et les fonctionnels en CIF s'est creusé au fil des années alors que l'activité requiert des liens resserrés entre ces deux équipes. Il est nécessaire d'interagir quotidiennement et de connaître les savoir-faire respectifs de chacun. Les montages d'opération ont été réalisés sans associer les personnes directement concernées par ces opérations. Cette organisation a ainsi été destructrice économiquement et humainement.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) partage ce constat pessimiste. La réorganisation de 2009 a aggravé l'illisibilité de l'organisation de la DIR pour les agents. Le préavis de grève déposé le 10 mars 2009 a permis d'éviter les mutations d'office. Cependant, les postes d'encadrants intermédiaires ont dilué les responsabilités et les informations. De plus, cette réorganisation a isolé certains agents malgré l'accroissement du nombre total d'agents. Ces cas d'isolement existant depuis cinq ans n'ont pas été résolus. Bien que ces cas aient été signalés depuis longtemps, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** alerte sur l'état de santé inquiétant de certains d'entre eux. La Direction n'a pas souhaité stabiliser la situation malgré le départ des personnes ayant porté cette réorganisation. La situation d'isolement de ces agents de valeur est incompréhensible. La réorganisation a ainsi exclu des agents sans parvenir à améliorer le fonctionnement de la structure. **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** fait part de l'exaspération des représentants du personnel qui aspiraient à s'exprimer. Or, lors du bilan trois ans après la réorganisation, la Direction a indiqué que les agents ayant été recrutés, il n'était plus envisageable de modifier l'organisation et qu'aucune solution n'a été identifiée pour les agents écartés. Les agents de terrain seront vigilants sur la démarche initiée actuellement. La Direction de CIF et la Direction Générale sont responsables de la non-résolution des cas d'agents exclus du système et de la construction d'une organisation qui ne convient pas aux agents. Les représentants du personnel demandent que leurs avis sur les modalités organisationnelles, notamment sur la planification, soient entendus face aux schémas directeurs imposés par la hiérarchie.

Marie-Christiane CASALA prend note de la critique formulée sur l'encadrement intermédiaire, qu'elle ne souhaite pas multiplier. De plus, les conditions de mise en œuvre par rapport aux agents n'ayant pas retrouvé de poste ont été identifiées comme problématiques. Il convient de mener une réflexion sur l'organisation cible et les processus de travail, et d'accompagner les agents pour que chacun trouve sa place. La démarche entreprise doit distinguer ces deux aspects.

Fabrice MARTI (CNT) ajoute que la réorganisation opérée en CIF visait à expérimenter un modèle potentiellement déclinable aux autres interrégions. Il pointe l'absence de bilan et d'autocritique par la Direction sur cette expérimentation ayant rompu le dialogue à tous les niveaux de la structure, en interne et en externe, tout en aggravant les problèmes de fonctionnement. Les agents ont perdu le sens de leur métier. Cette structure pyramidale monolithique a introduit des processus administratifs contraignants. Par ailleurs, les nouveaux arrivants ont été formatés par ce moule. Enfin, chaque tentative de dialogue a été ignorée par la Direction de l'interrégion et le siège. La complexification du contexte d'exercice de l'activité crée une charge additionnelle sur les agents opérationnels ainsi que sur les équipes

administratives. Les équipes sont perdues dans ce système malgré la volonté qui les anime pour mener à bien les opérations. **Fabrice MARTI (CNT)** note que cette volonté s'amenuise.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) explique que le poste d'Adjoint à la Direction interrégionale ajoute un échelon hiérarchique supplémentaire alors que les agents sont déjà séparés du siège par quatre échelons. Il s'interroge sur l'intérêt d'ajouter ce quatrième échelon. Le seul point positif identifié dans la réorganisation avait été la qualité du feedback. **Pascal RAYMOND (CGT Culture)** propose de répartir les missions attribuées à ce poste parmi les services concernés afin de les doter d'un lien direct avec le siège.

Marie-Christiane CASALA partage cette position sur la nécessité de limiter les échelons de décisions pour privilégier la responsabilisation de chaque équipe. Ce poste ouvert, qui existe dans toutes les interrégions, a vocation à devenir le secrétaire général.

Fabrice MARTI (CNT) conteste cette appellation.

Marie-Christiane CASALA répond que sa démarche s'inscrit dans la dynamique d'harmonisation fonctionnelle entreprise au niveau national par l'INRAP qui vise à banaliser ce poste. En revanche, le poste d'Administrateur Régional est unique à la CIF.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que l'existence de deux Administrateurs Régionaux avait été justifiée par l'activité de l'interrégion qui représentait 25 % de l'activité totale. Dans les autres régions, l'Administrateur deviendra Secrétaire Général. La réorganisation a créé trois postes qui devront fusionner en un seul poste : les deux postes d'Administrateur et le poste d'Adjoint qui a progressivement absorbé les missions des deux Administrateurs. Cette détérioration du poste d'Administrateur au profit du poste de Directeur Administratif a été fréquemment dénoncée. La personne au poste de Directeur Administratif est également devenue Administrateur Ile-de-France, ce qui atteste de cette absorption progressive dont les agents sont conscients. **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souhaite restaurer le rôle des administrateurs en supprimant ce poste de Directeur Administratif dont la croissance a ostracisé certains agents de manière honteuse.

Marie-Christiane CASALA objecte que tous les agents sont libres de candidater à ce poste ouvert. Il convient de ne pas mélanger les problèmes d'organisation et les questions de personnes. **Marie-Christiane CASALA** déplore les pratiques d'ostracisation. La dénomination de Secrétaire Général est une évolution des Adjoints Administrateurs dont le rôle est d'assurer la supervision fonctionnelle de l'activité opérationnelle dans toutes les interrégions. L'articulation de ce poste instauré par l'harmonisation fonctionnelle sera discutée avec les agents présents dans le but d'optimiser et de clarifier les échelons de décision.

Thomas MAZIERE (CNT) précise que ce troisième poste est créé en complément des deux postes d'Administrateur.

Marie-Christiane CASALA répond que l'organigramme actuel compte deux Administrateurs. Néanmoins, l'un des deux Administrateurs dispose d'une mission autre. **Marie-Christiane CASALA** souhaite harmoniser les fonctionnements des deux régions.

Thomas MAZIERE (CNT) demande si la DIR Ile-de-France doit disposer de trois Administrateurs.

Marie-Christiane CASALA répond que la DIR Ile-de-France doit disposer d'un Secrétaire Général.

Thomas MAZIERE (CNT) s'enquiert du devenir des deux Administrateurs.

Marie-Christiane CASALA envisagera prochainement la situation du seul Administrateur en poste.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) n'accepte pas cette réponse.

Marie-Christiane CASALA assure que les agents trouveront une place. L'objectif de cette séance est d'échanger sur les premières réflexions et orientations organisationnelles. La mise en œuvre d'un organigramme précis n'interviendra qu'après la validation nationale de l'harmonisation fonctionnelle. Les propositions formelles d'adaptation de la DIR CIF seront soumises aux représentants du personnel après la conclusion des discussions nationales. Les agents existants seront évidemment pris en compte dans cette réflexion en les associant aux discussions pour définir des processus de travail et des modes opératoires pertinents. Cette réflexion doit associer les représentants du personnel, les AST et l'ensemble des agents présents au sein de la DIR. Des propositions formalisées seront soumises à terme au Comité Technique.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) précise que DIR CIF est mise de côté dans les discussions organisationnelles centrales. La lettre de mission de Madame Casala précise qu'elle proposera les aménagements nécessaires au schéma d'organisation fonctionnelle. **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande quelle est la répartition de la charge de travail entre les deux Administrateurs et l'Adjoint en recrutement dont les missions englobent les tâches actuellement réalisées par les Administrateurs. Elle se demande si le niveau réduit d'activité requiert le maintien de trois postes. Ces questions doivent être concrètement discutées afin de prendre des décisions en amont du recrutement de cette personne. **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** explique que la DIR CIF a besoin d'apaisement suite au changement de Directeur et à la mise sous tutelle qui ont émaillé la vie de cette interrégion.

Marie-Christiane CASALA exprime son accord sur le besoin d'apaisement.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande que les représentants du personnel, critiques de l'organisation du travail actuelle, soient entendus pour trouver une solution et s'assurer de la viabilité des choix décisionnels.

Marie-Christiane CASALA objecte que les discussions en cours ne permettent pas de formuler une réponse immédiate.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) s'étonne qu'une personne soit recrutée.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si ce poste recruté sera pérennisé.

Marie-Christiane CASALA insiste sur son approche visant à simplifier les circuits de décision.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) en conclut que les postes d'Administrateurs seront supprimés.

Marie-Christiane CASALA considère que la DIR CIF, à ce jour, ne compte pas d'Administrateur Régional alors que les autres DIR disposent d'une personne en charge de la supervision fonctionnelle de l'activité opérationnelle. Dans ce schéma, chaque agent existant doit trouver sa place autour de missions définies dans le cadre d'une discussion.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) s'étonne du recrutement d'une personne avant même d'avoir défini le schéma organisationnel.

Marie-Christiane CASALA souligne la nécessité de disposer d'un Adjoint qui supervise les fonctions administratives et opérationnelles tandis qu'un autre gère les missions scientifiques. Elle entend les remarques formulées sur le besoin de réactivité et la nécessité d'intégrer tous les agents. Néanmoins, un adjoint est requis pour permettre au Directeur de réaliser ses missions auprès des aménageurs et des collectivités par exemple.

Fabrice MARTI (CNT) explique que les missions du Secrétaire Général ne laissent pas entrevoir un fonctionnement différent du schéma actuel.

Au-delà de la nécessité de trouver une place à tous les agents, **Marie-Christiane CASALA** demande quels sont les problèmes de fonctionnement identifiés.

Fabrice MARTI (CNT) souligne que les changements induits par la fonction de Secrétaire Général sont minimes. Ce dispositif ne contribue pas à la création de synergies entre la base et les échelons supérieurs, et il entretient un système cloisonné dans lequel les échelons hiérarchiques se multiplieront à l'avenir pour pallier les problèmes. Cette organisation est inchangée.

Marie-Christiane CASALA note la constance des critiques relatives aux échelons hiérarchiques supplémentaires.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) souligne la multiplication des postes spécifiques à cette interrégion qui compte par ailleurs le plus grand nombre d'AST. Cette profusion des postes ne garantit pas nécessairement un meilleur fonctionnement. **Pascal RAYMOND (CGT Culture)** suggère de profiter des départs de collaborateurs pour opérer des changements.

Fabrice MARTI (CNT) insiste sur l'alourdissement des processus administratifs et hiérarchiques. Il déplore l'absence de bilan permettant d'identifier les réussites et d'écarter les échecs. Le changement de titre d'un poste ne constitue pas une solution palliative aux dysfonctionnements réels de la structure.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) note la similarité avec l'organisation des DRAC qui s'appuient sur un DRAC et son adjoint.

Marie-Christiane CASALA précise que les DRAC comptent un Adjoint sur les métiers et un Secrétaire Général. Cette organisation est commune à de nombreux établissements. Il est nécessaire d'accélérer le processus de décision en permettant des arbitrages aux niveaux inférieurs de l'organisation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que les deux Administrateurs réalisaient ces missions dans leurs régions respectives. La réorganisation a déséquilibré ce système spécifique à la DIR CIF. **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** se demande si le Secrétaire Général sera en capacité de remplacer deux Administrateurs. Elle défend la proposition de réinstaurer deux Administrateurs.

Marie-Christiane CASALA ne souhaite pas disposer de deux Administrateurs Régionaux.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) lui demande pourquoi.

Marie-Christiane CASALA répond que l'activité est pilotée au niveau interrégional et que ce schéma n'existe dans aucune autre interrégion.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) explique que cette spécificité est liée à la taille de l'interrégion.

Marie-Christiane CASALA n'exclut pas d'appuyer le secrétaire régional sur des fonctions particulières.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) propose que les responsables de chaque service disposent d'un lien direct avec le siège plutôt que de reporter à un adjoint.

Marie-Christiane CASALA entend la nécessité de définir des processus plus aboutis pour chaque service.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) s'interroge sur l'utilité d'un Directeur Adjoint. Il suggère de privilégier les responsables de chaque service plutôt que d'instaurer un nouvel échelon supplémentaire.

Marie-Christiane CASALA objecte que ce poste permet d'assurer l'animation et la coordination des services qui interviennent sur la conduite et le suivi des opérations. De plus, ce poste a vocation à être identique aux postes existants dans d'autres interrégions.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que la taille de la région avait justifié le positionnement de deux Administrateurs.

Marie-Christiane CASALA répond que le niveau d'activité a diminué.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si les deux Administrateurs seront licenciés.

Marie-Christiane CASALA répond négativement. Elle rappelle que cette présentation porte sur les premiers éléments de diagnostic et de réflexion qui ne correspondent pas à la proposition d'une organisation définitive. Les échanges avec les représentants du personnel,

les AST, les personnes concernées et les discussions nationales d'harmonisation seront pris en compte pour proposer des schémas aboutis.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) insiste sur la singularité du problème en CIF, qui doit être réglé dès à présent.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande comment les postes actuellement occupés peuvent être annulés.

Marie-Christiane CASALA explique que le contrat de travail avec un établissement porte sur une catégorie et des missions. La priorité est que le fonctionnement de l'établissement soit fluide et que chaque agent trouve sa place.

Thomas MAZIERE (CNT) s'enquiert de la date de disparition des deux postes d'Administrateurs.

Marie-Christiane CASALA précise que ce n'était pas son propos.

Thomas MAZIERE (CNT) indique que l'avis de vacance publié est proposé en hors catégorie alors que le schéma cible le positionne en catégorie 5.

Marie-Christiane CASALA répond que les postes existent à ce jour. Sa vision actuelle de l'organisation consiste en un Secrétaire Général commun aux deux régions éventuellement appuyé par d'autres collaborateurs ou services sur certaines missions. La gestion des départs a nécessité une prise de décisions afin de poursuivre la programmation des diagnostics. Ces décisions de transition ne préjugent pas de l'organisation cible qui n'est pas proposée à ce stade.

Thomas MAZIERE (CNT) prend acte du fait que les Administrateurs de CIF ne deviendront pas automatiquement Secrétaire Général à l'image des Administrateurs des autres interrégions.

Marie-Christiane CASALA rappelle que tous les agents peuvent candidater à ce poste vacant.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) signale que l'interrégion dispose de deux Administrateurs pour un poste.

Marie-Christiane CASALA insiste sur la nécessité de distinguer les questions d'organisation et les situations des personnes.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) objecte que les postes sont occupés par des personnes.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) explique que les problèmes rencontrés depuis 2009 liés à l'isolement de certaines personnes ont conduit à des alertes de souffrance au travail.

Marie-Christiane CASALA indique être informée d'un cas. Son objectif est que chacun trouve sa place dans l'organisation qui sera construite avec les agents en place.

Fabrice MARTI (CNT) explique que la conception d'une organisation doit associer la base, incarnée par les représentants du personnel, à la réflexion. Il demande que la réflexion sur l'organisation se structure du bas vers le haut.

Marie-Christiane CASALA interagira dans les prochains mois avec le Comité Technique, le Codir et les équipes concernées en parallèle.

Fabrice MARTI (CNT) salue cette démarche de concertation parallèle avec tous les intervenants.

Marie-Christiane CASALA souligne la qualité du travail réalisé par les équipes. Elle indique que la réflexion portera sur les conduites d'opérations archéologiques en encourageant notamment le débriefing et les échanges entre les responsables d'opération et les équipes. Ensuite, l'accompagnement de la préparation de la conduite des opérations constitue également un axe de réflexion ainsi que les processus de travail lors de la mise en place des opérations.

Fabrice MARTI (CNT) ajoute que la reconnaissance du savoir-faire des agents constitue la priorité.

Marie-Christiane CASALA ne remet pas en cause le savoir-faire des agents qu'elle a souligné au début de sa précédente intervention.

Fabrice MARTI (CNT) indique que les responsables d'opération ne disposent pas nécessairement de l'intégralité du savoir-faire requis sur certaines opérations. Il suggère d'introduire une dose de dialogue et de collégialité dans les processus pour solliciter les compétences nécessaires en amont. La réalité fonctionnelle du quotidien prévaut sur les enjeux d'organigramme ou les appellations. **Fabrice MARTI (CNT)** préconise d'identifier les fonctions nécessaires pour améliorer le système. Il insiste sur la dynamique de la réflexion qui doit partir de la base.

Marie-Christiane CASALA explique que sa responsabilité est de formuler des propositions.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) insiste sur la spécificité de DIR CIF qui compte deux Administrateurs Régionaux. Cette organisation était relativement opérante, notamment en région Centre. Les équipes d'archéologues et la planification étaient sous l'autorité de l'AST. L'Administrateur, positionné au-dessus, supervisait tous les enjeux hors du cadre de l'AST. Le Directeur se reposait sur ces deux Administrateurs et procédait aux arbitrages entre les deux régions. Selon **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, les deux régions sont différentes. La région Centre se structure géographiquement alors que la région Ile-de-France...

Marie-Christiane CASALA rappelle qu'Ile-de-France est l'une des plus grandes régions.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) explique que la répartition des effectifs d'agents en Ile-de-France dépendait des compétences chronologiques. Par conséquent, la planification des agents nécessitait un système adapté qui ne fonctionne pas. Cela constitue un axe de réflexion pour la DIR CIF. Cependant, pour les centres de Saint-Cyr et de Tours, il n'est pas nécessaire de

modifier le mode opératoire qui érigeait l'Administrateur Régional en courroie de transmission avec la DIR. Cette organisation fonctionnait de manière satisfaisante. L'insertion artificielle d'un échelon supplémentaire avec le Directeur Administratif et le Délégué Scientifique a perturbé le système. Le risque est de déstabiliser les structures héritées de l'ancienne organisation qui fonctionnent encore et maintiennent un lien entre les équipes de la DIR CIF et les équipes en régions. Par ailleurs, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande que la planification soit réalisée en région au plus proche des agents.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) ajoute que l'interrégion fonctionnait en deux régions.

Marie-Christiane CASALA explique que cette distinction dans les modes opératoires de chaque région provoque des dysfonctionnements et de la confusion.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) objecte que la confusion résulte de la fusion entre le poste de Directeur Administratif et un poste d'Administrateur, et de la tentative de gestion par base du portefeuille d'agents en Ile-de-France. Les traitements différenciés entre les deux régions ont créé cette situation confuse. Par ailleurs, il est aberrant d'affecter les personnels d'Ile-de-France par base.

Marie-Christiane CASALA comprend que les archéologues souhaitent conserver des terroirs de spécialité.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) explique que la région Centre fonctionne comme une région de province alors qu'en l'Ile-de-France, les découpages administratifs actuels ne correspondent pas à des terroirs géographiques anciens. L'activité se répartit donc différemment en région Centre et en Ile-de-France.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) précise que l'affectation des archéologues à l'une des bases d'Ile-de-France les empêche de couvrir leur terroir chronologique. Par conséquent, la planification des archéologues s'est dégradée.

Selon **Marie-Christiane CASALA**, l'absence de planification sur les terroirs de spécialité est mentionnée de la même manière en Centre et en Ile-de-France.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) ajoute que le terroir de spécialité ne correspond pas au territoire administratif actuel.

Fabrice MARTI (CNT) indique que la capacité d'autogestion des archéologues, selon des périodes chronologiques ou des spécificités locales, est ignorée. L'organisation mise en place a favorisé le cloisonnement et l'approche administrative de l'archéologie en termes d'opérations et de rapports. Avec le temps, les agents affinent leur spécialité ou en créent de nouvelles. Ces évolutions ne sont pas conciliables avec le système de cloisonnement en œuvre.

Marie-Christiane CASALA signale que l'affectation scientifique des agents est respectée pour les fouilles.

Thomas MAZIERE (CNT) conteste ce point.

Fabrice MARTI (CNT) considère que le savoir-faire des agents doit être valorisé alors qu'il est souvent perdu de vue.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute que le positionnement de la planification en base, sous la responsabilité de l'AST, garantissait une connaissance relative des compétences des archéologues. Cette gestion selon les compétences a été remplacée par une gestion de nécessité qui ignore les compétences. Seule la planification en base permet un lien étroit avec les compétences scientifiques des agents. La région Centre dispose de cet atout dont l'Ile-de-France est dépourvue depuis le départ de l'agent de qualité en charge de la planification.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) déplore l'incapacité de l'Institut à retenir les agents compétents.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique que la composition des équipes d'opérations doit être définie en base. La commande de matériel pour les opérations est gérée en base par les AT sous la responsabilité des AST alors que la planification n'est pas réalisée en base : cette dichotomie est illisible pour les agents.

Marie-Christiane CASALA se demande si toutes les évolutions vécues depuis 2009 sont imputables à l'organisation. La planification est une mission complexe qui prend en compte les chrono-compétences des agents et des RO tout en s'assurant de l'affectation de tous les archéologues à l'échelle d'une base, d'une DIR ou au niveau national. Par ailleurs, le montage des opérations est désormais contraint par des moyens réduits par rapport aux ressources passées. Le positionnement des agents en charge de la planification n'est pas l'unique vecteur des changements constatés.

Fabrice MARTI (CNT) affirme que ce modèle d'organisation a permis des comportements managériaux exacerbés.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) abonde dans ce sens.

Marie-Christiane CASALA demande si ces comportements managériaux existent au niveau de la DIR ou au niveau des bases archéologiques.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) répond que ces comportements issus de la DIR se sont répandus dans les bases.

Fabrice MARTI (CNT) regrette le manque d'écoute dont font preuve certains managers.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) pointe la mise en concurrence des cadres ou des centres introduite par ce cloisonnement.

Marie-Christiane CASALA demande si l'organisation a réellement mis en concurrence les centres.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) confirme cette position. La compétition se développe même entre les AST.

Thomas MAZIERE (CNT) ajoute que les ratios introduisent également une compétition entre les interrégions.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique que les deux administrateurs régionaux pouvaient résoudre efficacement ces problèmes que le secrétaire général ne pourra pas gérer seul. De plus, cet échelon coupera le Directeur Interrégional des problèmes quotidiens et l'éloignera des équipes. Selon **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, l'organisation reposant sur deux Administrateurs Régionaux fonctionnait de manière satisfaisante. Elle insiste sur la planification en région pour laquelle des agents sont volontaires.aa

Marie-Christiane CASALA rappelle qu'il est nécessaire de distinguer les personnes et l'organisation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que la planification en région est réclamée par les archéologues et les encadrants locaux.

Marie-Christiane CASALA précise que les encadrants locaux sont partagés sur ce point. Les spécificités de chaque région ne doivent pas être posées a priori.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) répond que des adaptations sont nécessaires.

Marie-Christiane CASALA l'entend. Cependant, le point de départ de la réflexion est l'analyse des réussites et des dysfonctionnements à l'échelle de l'interrégion. Par ailleurs, les personnes qui mettent en œuvre les processus sont capables d'inventer.

Thomas MAZIERE (CNT) regrette que la base ne soit pas interrogée sur les modalités de planification. Les archéologues de terrain sont quasiment unanimes sur le besoin de proximité avec la planification.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) annonce qu'une pétition est remise en séance.

Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU) indique que les assistants opérationnels constituent le seul lien des agents de terrain avec la Direction. C'est la raison pour laquelle ils demandent que ces personnes soient positionnées à proximité du terrain pour connaître les compétences, les territoires, la vie et les contraintes de chacun. L'éloignement entre les assistants opérationnels et les AST réduit la réactivité de l'organisation. Environ 95 % des agents demandent que la planification soit prise en charge au plus près d'eux.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute que les agents de Saint-Cyr-en-Val, Chartres, Bourges et Tours ont signé deux pétitions :

« Pétition pour une planification au plus près des agents dans le centre archéologique de Tours. »

Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU) poursuit la lecture :

« Pour une gestion efficace du collectif de travail, les archéologues du centre de Tours demandent la localisation du poste de gestion de la planification à Tours au plus près des agents, au plus près de ceux qui connaissent nos compétences, au plus près de ceux qui

maitrisent nos calendriers. Nous ne sommes pas une case cochée dans un tableau Excel, nous ne sommes pas interchangeables. La planification de nos vies professionnelles doit se faire au plus près de nous de manière équitable et juste. »

Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU) précise que cette pétition de Tours est signée par 47 agents, sur un total de 50 agents sollicités.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique que la pétition de Saint-Cyr-en-Val, Bourges et Chartres a recueilli les signatures de 50 agents sur 59. Elle donne lecture d'un extrait de la pétition :

« Pétition de soutien du centre archéologique de Saint-Cyr-en-Val.

Nous, agents de Saint-Cyr-en-Val, sommes choqués devant le traitement réservé à notre collègue [REDACTED] par la Direction de l'INRAP. Cela fait des années qu'elle sert de variable d'ajustement aux réorganisations successives de la DIR CIF. Nous soutenons notre collègue pour que la Direction lui propose enfin un poste pérenne à hauteur de ses compétences affecté à sa résidence de Saint-Cyr-en-Val.

Un vrai projet d'harmonisation des DIR devrait prendre en compte tous les agents et rendre l'organisation plus efficace, plus humaine, plus proche des agents.

Pour une gestion efficace du collectif de travail, les archéologues du centre de Saint-Cyr-en-Val demandent la localisation du poste de gestion de planification dans leur centre archéologique à Saint-Cyr-en-Val au plus près des agents, au plus près de ceux qui connaissent nos compétences, au plus près de ceux qui maîtrisent nos calendriers. Nous ne sommes pas une case cochée dans un tableau Excel, nous ne sommes pas interchangeables. La planification de nos vies professionnelles doit se faire au plus près de nous de manière équitable et juste. »

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute qu'il est nécessaire d'entendre les revendications des agents et des représentants du personnel sur la thématique de la planification en base au plus près des agents de terrain.

Les organisations syndicales remettent en séance les pétitions à Madame Casala.

Marie-Christiane CASALA entend ces arguments sur ce sujet complexe.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) insiste sur la connaissance requise des agents par les personnes chargées de la planification. Un AO après toute une carrière en CIF avait avoué ne pas connaître physiquement les agents. Ce n'est pas en assistant à une réunion de service qu'on apprend à connaître les agents.

Marie-Christiane CASALA encourage les cinq agents responsables de la planification à visiter régulièrement les sites.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) se demande quels agents se sont rendus sur les sites.

Marie-Christiane CASALA assure que tous les agents de la planification participent a minima aux réunions de service. Par ailleurs, d'autres arguments justifient une planification en DIR pour unifier la chaîne opératoire de la préparation des opérations. De plus, la mutualisation des compétences entre AO, les échanges d'information et les mises à disposition entre interrégions tendent vers une planification en DIR. A ce jour, la Direction de l'INRAP se positionne pour la planification au niveau de la DIR. La réflexion sur ce thème se poursuit et aboutira à une déclinaison au niveau de l'interrégion des décisions nationales.

Thomas MAZIERE (CNT) demande pourquoi les AST ne sont pas inclus au pôle de préparation des opérations.

Marie-Christiane CASALA confirme que les AST sont associés à cette démarche.

Dorothée LUSSON (SNAC-FSU) souligne la différence entre un montage d'équipe sur des critères scientifiques et le montage administratif d'une équipe.

Marie-Christiane CASALA précise que les AO sont à l'intersection de ces dimensions.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) objecte que l'AO ne doit pas être en position de réaliser des arbitrages entre les informations contradictoires reçues de l'AST ou du Secrétaire Général. Les arbitrages sont du ressort de l'AST qui interagit avec le niveau hiérarchique et administratif supérieur. La connaissance fine des archéologues se construit à long terme par une discussion constante entre la personne en charge de la planification et l'AST en centre.

Fabrice MARTI (CNT) explique que les problèmes présents dans les deux régions ne sont pas évoqués par crainte de la hiérarchie.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) ajoute que la concurrence se décline sur tous les sujets, comme les achats de matériel ou les agents.

Marie-Christiane CASALA demande si la séparation des budgets, qui vise à favoriser une plus grande autonomie, est problématique.

Thomas MAZIERE (CNT) explique que la mutualisation des achats n'est pas possible dans ce schéma de séparation. Il convient de définir précisément le périmètre du budget des centres pour les autonomiser sans créer de concurrence. Si les ressources peuvent être mutualisées entre les chantiers, les budgets doivent également s'inscrire dans cette dynamique de mutualisation.

Fabrice MARTI (CNT) insiste sur la nécessité de mutualiser les compétences entre les centres.

Marie-Christiane CASALA suggère de réaliser un bilan du système de budget mis en place en 2014.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) note que le positionnement des assistants opérationnels sous la responsabilité du secrétaire général est nouveau. Ce changement doit être évalué, notamment l'ambition de favoriser la mutualisation et la collaboration entre les AO.

Marie-Christiane CASALA répond que les dysfonctionnements résultent des modes de travail différents et de l'aménagement d'un poste. Par conséquent, les deux agents en charge de la planification en région Centre ne réalisent pas des missions similaires. Les relations de travail entre les AO peuvent être améliorées.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) suggère d'examiner le système qui produit des dysfonctionnements malgré les changements d'agents. Si les AST d'IDF ne font pas remonter de problème sur la planification, c'est peut-être qu'ils en sentent moins car ils sont plus proches de la DIR pour régler les choses. Quant un AO gérant région Centre est absent, ce n'est pas les autres AO qui le remplacent, mais l'adjoint d'AST de région Centre qui pallie aux problèmes, comme en juillet dernier.

Marie-Christiane CASALA répond que les processus de travail différents ne favorisent pas la mutualisation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) insiste sur la proposition de planifier en centre archéologique.

Marie-Christiane CASALA a entendu cette proposition. Cependant, la Direction de l'INRAP est actuellement en faveur de la planification en DIR. Cette question mérite d'être creusée. Il est important d'échanger et de confronter les pratiques des agents en charge de la planification en Ile-de-France et en région Centre pour identifier les forces et faiblesses de chaque mode opératoire.

Fabrice MARTI (CNT) soutient que la planification doit adopter un fonctionnement non hiérarchique. Les outils dématérialisés utilisés pour la planification permettent un fonctionnement délocalisé.

Marie-Christiane CASALA répond que les agents en charge de la planification, de par leur positionnement au croisement de plusieurs problématiques, interagissent avec tous les intervenants. Cette complexité engendre de la douleur et une charge affective importante. La question du positionnement de cette fonction charnière entre l'activité opérationnelle et les fonctions supports administratives est extrêmement complexe pour l'INRAP. Il convient d'échanger avec les personnes directement concernées.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si le Secrétaire Général ou l'AST sera l'élément charnière de la future organisation.

Marie-Christiane CASALA répond que ces deux personnes, ainsi que leurs équipes, devront travailler en étroite collaboration.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) suggère d'expérimenter l'implantation des agents de la planification en base pour la région Centre.

Marie-Christiane CASALA répond que cette expérimentation risquerait de préempter la décision finale.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) objecte que le recrutement de ces postes risque également de préempter la décision finale.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) souligne que les agents sont volontaires pour réaliser cette expérimentation.

Marie-Christiane CASALA ne peut pas s'opposer à la position du Directeur Général.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que la DIR CIF est en droit d'adopter une organisation différente. Le CT souhaite ce type d'expérimentation en région Centre.

Marie-Christiane CASALA souhaite inscrire la DIR CIF dans le mouvement d'harmonisation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si Madame Casala est disposée à proposer des aménagements spécifiques à la Direction Générale.

Marie-Christiane CASALA proposera des aménagements lorsqu'elle disposera d'une vision complète de la situation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) note que des agents seront recrutés.

Marie-Christiane CASALA précise qu'un seul poste est ouvert.

Thomas MAZIERE (CNT) indique que l'organigramme cible présenté au niveau national n'est pas définitif. Le positionnement de la planification dans la future organisation n'est pas encore arbitré.

Marie-Christiane CASALA est d'accord. Elle souhaite que l'organisation cible d'harmonisation fonctionnelle aboutisse le plus rapidement possible afin de formuler des propositions d'évolution. Les recrutements envisagés à ce jour correspondent à l'organisation actuelle avec une perspective d'évolution vers l'harmonisation fonctionnelle. Dans l'avis de recrutement de l'Adjoint au Directeur, il est précisé que le poste est susceptible d'évoluer.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande que l'un des Administrateurs assure le remplacement temporaire de ce poste. Par ailleurs, elle sollicite un remplacement en interne des agents de planification qui partent à la retraite. Ces remplacements en interne ne préjugeront pas de la prochaine organisation. Les représentants du personnel ne peuvent pas croire que des changements interviendront à terme si des recrutements sont réalisés aujourd'hui. Le recrutement d'un collaborateur en hors catégorie ne laissera pas de place aux deux Administrateurs. **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** insiste sur la proposition de pourvoir temporairement ces postes en interne.

Marie-Christiane CASALA répond que cette proposition correspond au fonctionnement actuel.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande qui remplace actuellement la Directrice Administrative.

Marie-Christiane CASALA explique qu'elle assure en partie ce remplacement avec Martine Petitjean, qui a pris en charge la programmation sur l'intégralité de l'interrégion, et Pierre

Vallat. Elle ajoute que ce mode de fonctionnement ne lui laisse pas le temps nécessaire pour réaliser certaines de ses missions.

Thomas MAZIERE (CNT) demande si trois personnes sont réellement nécessaires.

Marie-Christiane CASALA précise que le fonctionnement actuel ne repose que sur un seul Administrateur.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si un bilan de cette expérimentation sera réalisé avant le recrutement d'une personne sur ce poste.

Marie-Christiane CASALA répond que le questionnement porte avant tout sur les processus de travail mis en œuvre pour remplir les fonctions clés.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que le Directeur Interrégional avait été précédemment remplacé par le Délégué Scientifique.

Marie-Christiane CASALA souligne que cette personne n'a pas pu réaliser ses missions de Délégué Scientifique durant cette période.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) questionne l'intérêt de ce poste.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) privilégie un collègue d'AST plutôt que l'ajout d'un échelon scientifique supérieur.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) n'a pas noté de dysfonctionnements majeurs pendant le remplacement temporaire assuré par le Délégué Scientifique.

Marie-Christiane CASALA signale que certains chantiers n'ont pas avancé.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si le processus de recrutement se poursuivra.

Marie-Christiane CASALA répond positivement.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande comment le départ d'une assistante opérationnelle à la retraite sera géré.

Marie-Christiane CASALA indique qu'une discussion avec la DRH est en cours.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souhaite que la position du CT CIF sur la mise en place expérimentale de la planification soit relayée.

Marie-Christiane CASALA s'engage à relayer cette position auprès de la DRH et du Directeur Général de l'établissement. Elle demande si la requête du CT CIF relative à l'affectation en base des assistants opérationnels porte sur les deux régions.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) précise que cette demande concerne uniquement la région Centre.

Marie-Christiane CASALA entend que la situation des deux régions différerait bien que la problématique organisationnelle soit commune.

Fabrice MARTI (CNT) explique que la proximité ne garantit pas un fonctionnement harmonieux. Il insiste sur la tendance au cloisonnement dans l'organisation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si Madame Casala s'associe à la requête qu'elle portera auprès de la Direction Générale au nom du CT CIF.

Marie-Christiane CASALA rappelle que le rôle d'une Directrice est d'appliquer la politique définie par le Directeur Général. Par ailleurs, elle n'est pas là pour rendre compte de son opinion en Comité Technique.

Fabrice MARTI (CNT) est d'accord. Cependant, les propositions n'émanent pas nécessairement du sommet hiérarchique.

Marie-Christiane CASALA ajoute que les propositions qu'elle formulera seront discutées en CT le moment venu.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) répète que la finalisation de certains recrutements figurera l'organisation.

Marie-Christiane CASALA estime que le changement de localisation d'un poste de planification sera compliqué alors que la fiche du poste d'Adjoint au Directeur explicite l'évolution potentielle du poste vers un poste équivalent à celui de Secrétaire Général. Elle rappelle que chaque agent trouvera sa place.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) propose de mettre en place une expérimentation avec les agents déjà en place.

Marie-Christiane CASALA estime que cette expérimentation est problématique compte tenu de certaines situations personnelles qu'elle ne souhaite pas évoquer en CT. Les options organisationnelles décidées ne doivent pas dépendre des situations personnelles de deux agents qui sont à prendre en compte par ailleurs.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) explique que cette demande est formulée depuis plusieurs années.

Marie-Christiane CASALA assure avoir pris note de cette demande. L'expérimentation requiert l'ouverture de postes qui pourront difficilement être délocalisés par la suite. Cette situation complexe fait l'objet d'une discussion avec la DRH.

Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU) suggère de structurer cette expérimentation sous forme de missions.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) appuie cette proposition qui n'engendre pas de recrutement.

Marie-Christiane CASALA explique que cette option pose d'autres problèmes liés à une situation personnelle.

Fabrice MARTI (CNT) indique que la fiche du poste d'assistant opérationnel ne préfigure pas la localisation du poste.

Marie-Christiane CASALA rappelle que le recrutement d'un agent inclut une résidence administrative.

Fabrice MARTI (CNT) soutient que cette résidence peut être modifiée.

Marie-Christiane CASALA rappelle que les représentants du personnel s'opposent aux mutations forcées. Il n'est pas envisageable de recruter une personne sur une résidence administrative susceptible d'évoluer.

Fabrice MARTI (CNT) rappelle qu'une décentralisation à Tours avait été envisagée.

Marie-Christiane CASALA répond que cette option n'avait pas été actée. Les discussions nationales actuelles ne s'orientent pas vers cette option. **Marie-Christiane CASALA** réaffirme son engagement de relayer la demande du CT auprès de la DRH et du Directeur Général.

Thomas MAZIERE (CNT) signale qu'un préavis de grève avait été déposé en GSO sur cette thématique.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si la proposition de donner des missions aux agents volontaires pour la planification dans les bases de Saint-Cyr-en-Val et de Tours constitue une option envisageable supportée par la Directrice Interrégionale.

Marie-Christiane CASALA estime que cette option comporte des risques compte tenu de certaines situations individuelles.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait remarquer que ces situations individuelles appellent des décisions.

Marie-Christiane CASALA insiste sur la complexité de la situation qui inclut des cas personnels difficiles.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) précise que toutes les organisations représentatives du CT CIF ont été destinataires des signalements.

Marie-Christiane CASALA estime que les détails des cas personnels n'ont pas à être évoqués en instance.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si la Directrice CIF entend le besoin et envisage la possibilité de cette expérimentation.

Marie-Christiane CASALA prend note de la demande portée par le CT qu'elle s'engage à relayer auprès du Directeur.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si le diagnostic sur le manque de proximité dans la planification est partagé par la Direction.

Marie-Christiane CASALA explique que ce métier est au croisement du métier d'archéologue et des contraintes liées à la conduite d'opération en termes d'occupation des agents et d'insertion dans une chaîne opératoire de montage des projets. L'objectif est de trouver le meilleur équilibre entre ces exigences dont la proximité est l'un des paramètres.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) considère que certains processus se mettent naturellement en place.

Marie-Christiane CASALA conteste cette vision. En matière d'organisation, le naturel n'est pas une dimension pertinente.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que des dysfonctionnements qui n'existaient pas antérieurement ont émergé.

Marie-Christiane CASALA ne le nie pas. Néanmoins, le retour à l'organisation passée ne résoudra pas toutes les difficultés.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) déplore le manque de lisibilité.

Marie-Christiane CASALA partage ce point de vue. Il est nécessaire de clarifier les processus de travail et de simplifier l'organisation hiérarchique.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si la réflexion sur le mode opératoire sera aboutie lors du prochain CT.

Marie-Christiane CASALA en doute.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si la finalisation des travaux sur l'harmonisation est préalable aux propositions d'organisation en DIR CIF.

Marie-Christiane CASALA souligne le rôle des discussions intermédiaires.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) constate la limite de ces discussions compte tenu de l'attente des décisions nationales.

Marie-Christiane CASALA explique que l'objectif est d'aboutir rapidement à des propositions après la finalisation des travaux au niveau national en entamant la réflexion en CIF en amont. Certaines décisions doivent être prises rapidement afin d'assurer la continuité des processus, tandis que d'autres peuvent attendre la décision sur l'harmonisation. La formalisation des propositions présentées au CT interviendra après les conclusions nationales. **Marie-Christiane CASALA** propose de préciser l'état des réflexions conjointes sur le poste de Directeur Adjoint.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) rappelle que l'enjeu est d'identifier les nœuds de responsabilité pour limiter la dilution constatée des responsabilités. Cela nécessite un mode opératoire précis des prises de décision.

Marie-Christiane CASALA propose de préciser les responsabilités décisionnaires de la DIR lors du prochain CT prévu début novembre.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande de surseoir au recrutement au poste de Directeur Adjoint.

Marie-Christiane CASALA explique que la récente expérimentation atteste de la nécessité de ce poste.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande de positionner temporairement une personne sur ce poste.

Marie-Christiane CASALA répond que la personne ayant repris une partie de la charge de travail est mobilisée sur d'autres missions.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) en conclut que l'organigramme futur de la DIR CIF comprendra nécessairement plusieurs postes en complément du Secrétaire Général.

Marie-Christiane CASALA précise que le processus décisionnaire et les interactions hiérarchiques seront clarifiés.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle la transparence et la performance atteintes par l'organisation antérieure structurée autour des deux Administrateurs Régionaux.

Marie-Christiane CASALA s'engage à présenter des éléments plus précis début novembre, date à laquelle la personne ne sera pas recrutée.

Thomas MAZIERE (CNT) rappelle que des bilans de l'organisation ont été sollicités pendant plusieurs années sans succès. Les changements opérés ne s'appuient jamais sur un bilan concret.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique qu'un bilan succinct a été présenté le 27 mars 2012 à 21 heures au CT central de l'INRAP.

Marie-Christiane CASALA propose de préciser les processus de décision et de fonctionnement entre les AST et les différents pôles de la DIR. **Marie-Christiane CASALA** s'engage à ne pas organiser de jury de recrutement avant le prochain CT.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) insiste sur l'expérimentation de la planification en région. Elle demande quel est le calendrier de ce chantier.

Marie-Christiane CASALA abordera ce sujet avec la DRH.

La séance est suspendue de 12 heures 50 à 12 heures 55.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique que les représentants du personnel prennent acte de l'engagement de la Direction de porter la demande du CT CIF auprès de la Direction Générale et de la DRH. Ils réaffirment la nécessité d'instaurer une organisation du travail plus humaine et plus opérationnelle en proximité avec les agents de terrain. Pour cela, les représentants du personnel souhaitent procéder à un vote sur le renouvellement du poste de Directeur Adjoint.

Marie-Christiane CASALA précise que le CT n'est pas compétent pour se prononcer sur le renouvellement d'un poste juridiquement existant. A défaut, un vœu peut être émis.

Fabrice MARTI (CNT) souligne l'absence de visibilité sur le devenir de ce poste d'Adjoint au Directeur.

Marie-Christiane CASALA explique que le recrutement porte sur le poste d'Adjoint au Directeur qui convergera à terme vers le poste de Secrétaire Général.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souhaite que le CT se prononce sur le non-remplacement du poste de Directeur Administratif en DIR CIF.

Marie-Christiane CASALA indique que cet avis, qui sera transmis, ne lie pas l'administration.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) donne lecture de la résolution : « *À l'occasion du départ de l'agent, le comité technique souhaite la disparition du poste de Directeur Administratif en DIR CIF* ».

La résolution est adoptée à l'unanimité des six votants.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si le CT peut se prononcer maintenant sur le maintien des postes d'assistants opérationnels de la région Centre dans les locaux de la DIR CIF. Il veut voter unanimement pour une localisation de postes d'AO à Saint-Cyr et Tours.

Marie-Christiane CASALA explique qu'elle n'envisage pas de souscrire à une proposition qui s'oppose aux orientations définies par son Directeur. **Marie-Christiane CASALA** a pris note du souhait unanime des représentants du personnel de procéder à une expérimentation sur la localisation des postes d'assistants opérationnels sur les bases de Tours et de Saint-Cyr-en-Val. Elle réaffirme ses engagements de transmettre cette demande, de préciser certains points sur l'articulation de ce poste d'encadrement lors du prochain CT et de ne pas réunir de jury de recrutement avant le prochain CT.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que l'attention du CT portera notamment sur les activités des postes d'Administrateur.

Marie-Christiane CASALA ne s'engage pas à présenter un schéma définitif puisqu'il découlera à terme des principes d'harmonisation nationaux.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) répète que la DIR CIF dispose de spécificités.

Marie-Christiane CASALA ambitionne de faire converger l'organisation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute que l'harmonisation vise à faire converger les organisations en intégrant des spécificités locales comme la répartition des compétences des agents en Ile-de-France.

Marie-Christiane CASALA estime que cet exemple est un sujet de long terme qui ne sera pas résolu par des ajustements d'organisation à court terme.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) insiste sur la spécificité de la région Ile-de-France.

Marie-Christiane CASALA objecte que la tendance actuelle est au regroupement des régions.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) explique que la volonté d'uniformisation de ces deux régions différentes a généré des dysfonctionnements. Il est préférable de prendre en compte les spécificités.

Marie-Christiane CASALA répond que la gestion des spécificités n'équivaut pas à faire de la séparation le point de départ organisationnel. Il convient d'analyser le bien-fondé fonctionnel des divergences existantes. **Marie-Christiane CASALA** considère que ces divergences génèrent principalement des dysfonctionnements. Par ailleurs, les prescripteurs institutionnels structurent l'activité.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne la nécessité d'intégrer toutes les compétences existantes au sein de l'Institut.

Marie-Christiane CASALA interroge le CT sur l'utilité de recourir à des compétences externes. Par exemple, la DIR CIF manque d'une compétence fine en marchés publics.

Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU) explique que les archéologues ne comprendront pas la nécessité d'un recrutement supplémentaire sur un poste de marchés publics.

Marie-Christiane CASALA objecte que l'obtention de marchés conditionne la pérennité de l'INRAP.

Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU) ajoute que l'INRAP a perdu soixante archéologues opérationnels en cinq ans alors que des recrutements ont été réalisés sur les fonctions supports. Par ailleurs, il est demandé aux agents de réaliser des économies et de fonctionner autrement : cette position n'est plus compréhensible pour les opérationnels.

Marie-Christiane CASALA demande si le nombre de soixante archéologues correspond à des départs ou s'il inclut des reconversions sur d'autres postes dans l'organisation.

Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU) répond que ce nombre correspond à des sorties nettes.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute que les agents ne comprennent plus la Direction de la DIR CIF et de l'INRAP.

Marie-Christiane CASALA prévient que l'organisation ne reviendra pas au schéma passé. De plus, l'organisation n'est pas le seul vecteur de changement à l'œuvre depuis 2009.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) confirme que d'autres paramètres, comme les délais d'intervention ou la concurrence, se font ressentir.

Marie-Christiane CASALA explique que l'organisation doit répondre aux exigences de ce nouveau contexte.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande que la Direction intègre dans sa propre organisation les contraintes qui pèsent sur les archéologues en termes de limitation des ressources, notamment humaines.

Marie-Christiane CASALA indique que les efforts sont consentis par tous les agents.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) signale que l'expérimentation de la DIR CIF et les nombreux recrutements réalisés représentent un effroyable gâchis. Des postes ont été vidés de leur substance alors que des arrangements ont été trouvés pour des postes hors catégorie. Les agents attendent des évolutions positives qui prennent en considération l'ensemble des équipes pour les embarquer dans un projet commun.

Marie-Christiane CASALA partage cette ambition. Il convient d'identifier les fonctions adaptées à chacun.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande que les compétences des agents soient prises en compte pour aboutir à une organisation cible efficace.

Marie-Christiane CASALA répond qu'un équilibre doit être trouvé entre l'approche organisationnelle et l'analyse des ressources humaines disponibles. Elle conteste le terme d'« effroyable gâchis » dans la mesure où le collectif de travail opère malgré les dysfonctionnements. Il est important d'échanger systématiquement sur ces dysfonctionnements.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) observe que le turnover a été impressionnant depuis 2009. La DIR CIF a ainsi connu sept Directeurs Interrégionaux. Par ailleurs, les alertes de souffrance au travail sont nombreuses.

Marie-Christiane CASALA objecte qu'un plan d'actions est en œuvre.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) répond que les mesures déployées n'ont pas résolu toutes les alertes de souffrance au travail qui concernent également la DIR CIF.

Marie-Christiane CASALA explique que les premiers éléments de diagnostic de JLO mettent en lumière l'interaction entre le sens du métier des archéologues et les évolutions du contexte. Le problème ne se limite pas à deux postes en DIR CIF.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que certains cas sont directement liés aux problèmes organisationnels de la DIR CIF.

Marie-Christiane CASALA répond que les cas particuliers peuvent se résoudre.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que les représentants du personnel avaient alerté sur les dérives responsables de la situation actuelle. Il est de la responsabilité de l'employeur de gérer les situations difficiles vécues par certaines personnes de cette DIR suite aux évolutions organisationnelles.

Marie-Christiane CASALA réaffirme que les problèmes dépassent les enjeux organisationnels.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) répète que la réorganisation porte une part de responsabilité.

Fabrice MARTI (CNT) ajoute que ce projet de réorganisation avait été mené par une équipe à l'origine de problèmes similaires ailleurs.

Marie-Christiane CASALA répète que la situation actuelle ne résulte pas uniquement de la réorganisation. Par ailleurs, le recrutement du CSP est en cours.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si des candidats se sont manifestés.

Marie-Christiane CASALA le confirme. Un premier jury s'est avéré infructueux.

Thomas MAZIERE (CNT) s'enquiert de la situation de l'AST sur le départ.

Marie-Christiane CASALA précise qu'il est actuellement en poste.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande pourquoi le poste n'est pas ouvert.

Marie-Christiane CASALA répond que l'ouverture du poste d'AST de La Courneuve est conditionnée à sa mutation.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) fait remarquer que le poste que cette personne avait laissé vacant en quittant Tours n'avait pas été remplacé.

Marie-Christiane CASALA explique qu'un établissement gère les effectifs de manière globalisée. Les liens avec le lieu d'origine des postes vacants se distendent.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) constate que le recrutement d'un agent sur un poste induit un processus formel plus lourd que la distension observée sur les postes vacants.

Marie-Christiane CASALA demande si le poste d'AST à La Courneuve était ouvert au moment où il avait été pourvu.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) répond positivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30.

Secrétaire administratif

Gilles MARTIN



Secrétaire adjoint

Sylvie SERRE (SNAC-FSU)



Présidente de séance

Marie-Christiane CASALA

